

Rémunération du dirigeant mandataire social

Le Conseil d'Administration de Fnac Darty lors de sa réunion du 28 février 2017, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a revu et arrêté les éléments de rémunération suivants, concernant Monsieur Alexandre Bompard, Président-Directeur Général.

Rémunération fixe et variable au titre de 2016

Pour l'exercice 2016, la rémunération annuelle fixe du Président-Directeur Général est de 900 000 euros bruts, identique à celle de 2015, 2014 et 2013.

La structure de rémunération variable annuelle du Président-Directeur Général reste inchangée par rapport à 2015 et 2014, c'est-à-dire :

- Un montant maximum de 105% de la rémunération annuelle fixe
- Une répartition entre objectifs financiers et objectifs qualitatifs :
 - à 80% sur des objectifs financiers:
 - le résultat opérationnel courant (ROC) Groupe ;
 - le cash-flow libre (CFL) Groupe ;
 - le chiffre d'affaires (CA) Groupe ;
 - l'évolution des parts de marché Groupe.
 - A 20% sur des objectifs qualitatifs

Le taux d'atteinte du variable 2016 est de 103,50% de la rémunération annuelle fixe et le montant dû au titre de 2016 s'élève à 931 500€.

Rémunération fixe et variable au titre de 2017

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de maintenir inchangée à 900 000 € la rémunération fixe de son Président-Directeur Général pour l'exercice 2017.

En outre, afin de mieux prendre en compte la surperformance, et se rapprocher ainsi des standards du marché, il a décidé de porter le maximum de la rémunération variable annuelle à 120% de la rémunération fixe.

La rémunération variable reste répartie à 80% sur des objectifs financiers, et à 20% sur des objectifs qualitatifs.

La nature des objectifs financiers 2016 a été reconduite et un objectif financier d'atteinte des synergies a également été ajouté.

Ces objectifs sont pré établis de manière précise.